

## Évaluation des questions de coopération issues de la recherche

Les critères suivants vous permettent d'évaluer si un projet de recherche est adapté à votre institution.

| Critères  | Description   |
|---|---|
| Pertinence et degré d'innovation  | L'objet de la recherche correspond à vos priorités ou à l'un des thèmes prioritaires figurant sous la rubrique Recherche et pratique de CURAVIVA Suisse. Le projet intègre et s'appuie sur l'état actuel des connaissances concernant le sujet à traiter. Le bénéfice attendu en termes de connaissances par rapport à la situation actuelle est clairement démontré.   |
| Rôle des partenaires de terrain et forme de la collaboration            | La pertinence, les données, les accès, les ressources, le transfert et la mise en œuvre des objets de la recherche sont examinés en collaboration avec le partenaire de terrain.<br>La participation du partenaire de terrain est basée sur la coopération. Il s'agit notamment de transmettre des connaissances pratiques et, le cas échéant, d'accorder des ressources de travail, donner accès aux données et aux échantillons. Cela n'implique pas nécessairement de participation financière du partenaire de terrain au projet et n'est pas à confondre avec la recherche mandatée. |
| Qualité scientifique, organisation de projet                            | Le projet tient compte de la qualité scientifique et de méthodes reconnues. Il comporte des questions de recherche clairement formulées ou des hypothèses ainsi que des objectifs de projet et des informations sur l'état actuel de la recherche et les protagonistes du projet.<br>L'organisation du projet et le budget sont clairement définis. Si le projet prévoit une dépense au niveau de l'institution, elle doit être incluse dans le budget du projet (p. ex. coûts / frais de ressources pour la collecte de données ou pour l'implémentation des résultats).                 |
| Globalité des approches   | Le projet de recherche tient compte (lorsque c'est possible) des approches d'accompagnement et de prise en charge interdisciplinaires, intégrées et interprofessionnelles.  |
| Transfert de connaissances, mise en œuvre, transmissibilité, durabilité | Le transfert de connaissances et la forme de la mise en œuvre des résultats attendus dans la pratique sont clairement définis en début de projet et pris en compte dans le travail de recherche.<br>Les résultats de la recherche sont formulés selon une orientation pratique.   |
| Accès aux données   | L'accès aux données requises est clarifié et réglementé. Dans la mesure du possible, les données préexistantes sont utilisées. Si des données doivent être préparées par le partenaire de terrain ou si d'autres données sont collectées, ces prestations doivent être consignées dans le budget du projet.   |
| Droit d'utilisation   | Le droit d'utilisation des résultats et des données est réglementé dans une lettre d'intention. Les partenaires de terrain devraient toujours rester en possession de leurs données. Idéalement, le libre accès aux résultats et aux données (le cas échéant) est garanti. Les principes de <a href="#">libre accès</a> et de <a href="#">données libres d'accès</a> du Fonds national suisse de la recherche scientifique en sont des exemples.  |